

LFD

Liste positive désinfectants

Juin 2009

Information

L'élaboration de cette quatorzième édition de la « Liste positive désinfectants » (LPD) a débuté il y a près d'un an. Elle a mobilisé des professionnels de plus de 60 laboratoires pour présenter les dossiers de près de 300 produits, examinés par les responsables des six rubriques de la LPD, avec le soutien des conseillers scientifiques et du secrétariat du comité de la liste. Ce travail important a pour objectif d'aider les utilisateurs dans la prise en compte des nouvelles normes européennes pour établir les critères de choix des produits en fonction des utilisations. Il permet de proposer, avec l'accord des industriels concernés, une présentation synthétique de produits pour lesquels les dossiers techniques complets ont pu être examinés par le comité de la LPD.

Cette LPD est datée de juin 2009. En l'absence d'évolution des critères d'inclusion dans les différentes rubriques avant plusieurs mois, la LPD de juin 2009 restera valable en 2010 et jusqu'à la parution d'une nouvelle liste en 2011.

Le comité de la LPD, en accord avec le conseil d'administration de la SFHH, a choisi de consacrer les prochains mois à une réflexion sur l'évolution de cette liste et sur l'intérêt de la compléter par des documents pédagogiques destinés aux utilisateurs de la liste.

Dans l'attente de la parution de la prochaine LPD, les informations actualisées sur les produits commercialisés sont accessibles sur le site Prodybase® : <http://www.prodybase.chu-lyon.fr>

Présentation

Les principes utilisés pour établir la Liste Positive Désinfectants de juin 2009 sont les suivants :

1 – La liste comporte des produits désinfectants répondant à des critères d'activité anti-microbienne pré-établis par le Comité de la Liste pour un usage hospitalier. Les critères d'inclusion dans la Liste Positive Désinfectants se fondent sur les normes françaises et européennes en vigueur (série « Antiseptiques et désinfectants » NF T 72 et NF EN). Le CEN établit régulièrement de nouvelles normes traduites en version française et reprises dans la classification AFNOR NF T 72. Il existe donc une période charnière entre les anciennes et les nouvelles normes. Certains produits, n'ayant pas fait l'objet d'une révision de leur dossier dans le nouveau système normatif, n'apparaissent pas dans la liste.

2 – Cette liste ne prend pas en compte les produits à activité détergente exclusive dans la mesure où il n'existe pas de norme permettant de mesurer l'efficacité de la détergence. Seuls les produits détergents-désinfectants présentant une activité désinfectante conforme aux critères des rubriques A, C et F sont retenus.

3 – La Liste Positive Désinfectants ne comporte pas de rubrique sur les désinfectants à usage alimentaire dans la mesure où ces produits doivent disposer d'un agrément du Ministère de l'Agriculture pour être utilisés en restauration collective et notamment sur des récipients en contact avec des denrées alimentaires.

4 – L'inscription des produits désinfectants dans chacune des rubriques de la Liste ne se fait qu'après proposition puis accord écrit du fabricant. Certains produits peuvent ne pas figurer sur cette liste parce que leurs fabricants ne les ont pas proposés. Le Comité de la Liste précise que les dossiers techniques qui lui sont fournis par les fabricants pour l'élaboration de la Liste sont sous l'entière responsabilité de ceux-ci. **Il en va de même pour la documentation technique fournie par les fabricants aux utilisateurs.**

5 – La norme NF EN 14885¹ ou NF T 72-900 « Application des normes européennes relatives aux antiseptiques et désinfectants chimiques » (février 2007) donne l'articulation de l'ensemble des normes européennes élaborées par le groupe « Antiseptiques et désinfectants chimiques ». Elle définit les normes auxquelles un produit doit répondre pour revendiquer une activité bactéricide, levuricide, fongicide, tuberculocide, mycobactéricide, virucide ou sporicide. Cette norme est très importante tant pour les fabricants que pour les utilisateurs :

- pour les fabricants, elle indique les normes nécessaires pour revendiquer une activité anti-microbienne ciblée en fonction de l'usage prévu du produit (indications),

- pour les utilisateurs ou le Comité de la Liste Positive, elle permet de fixer les critères d'inclusion nécessaires pour le produit commercialisé par rapport aux revendications du fabricant (besoins recensés).

D'autres éléments sont importants pour la sécurité sanitaire :

1 – Pour la bonne utilisation des produits, il convient de se référer aux textes officiels, recommandations et guides professionnels en vigueur et notamment : « *Désinfection des dispositifs médicaux – Guide de bonnes pratiques 1998* » (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité – Secrétariat d'État à la Santé) et à ses révisions (disponibles sur le site internet du Ministère chargé de la santé : <http://www.sante-sports.gouv.fr/dossiers/sante/infections-nosocomiales/guides-recommandations/infections-nosocomiales-guides-recommandations.html>), ainsi qu'aux instructions d'emploi fournies par les fabricants.

L'AFSSaPS, dans le cadre de ses missions d'évaluation et de contrôle, peut émettre des avis et recommandations concernant l'utilisation de certains produits.

Les utilisateurs s'assurent de la compatibilité des produits avec les dispositifs médicaux en se référant aux instructions des fabricants et, le cas échéant, en les interrogeant spécifiquement.

2 – Le Comité de la Liste Positive Désinfectants rappelle aux acheteurs que les produits destinés à la désinfection de dispositifs médicaux doivent porter la mention du « marquage CE » en vertu des dispositions de la Directive du Conseil des Communautés Européennes relative aux dispositifs médicaux (93/42/CEE du 14 juin 1993), transposée en droit français (articles L. 5211-1 à L. 5211-6 et articles R. 5211-1 à R. 5211-70 du Code de la Santé Publique). En effet, la règle 15 de l'annexe 9 de la directive indique que les produits destinés spécifiquement à désinfecter les dispositifs médicaux sont soumis à la réglementation des dispositifs médicaux et appartiennent à la classe IIa. A partir de mars 2010, en application de la directive 2007/47/CE du 5 septembre 2007 modifiant, entre autres, la Directive 93/42/CEE, les désinfectants de dispositifs médicaux invasifs seront positionnés en classe IIb. Les dispositions législatives et réglementaires de matériovigilance (article L. 5212-2 et article R. 5212-1 à R. 5212-43) s'appliquent également aux désinfectants des dispositifs médicaux. Ceux-ci peuvent ainsi faire l'objet d'un signalement conformément au Code de la Santé Publique, en cas d'incident ou de risque d'incident lié à leur utilisation.

Toute remarque concernant l'édition de la présente publication est à adresser au responsable du Comité de la Liste Positive Désinfectants

Docteur Catherine DUMARTIN
Responsable du Comité
de la Liste Positive Désinfectants

1- Elle a remplacé notamment la norme homologuée NF T 72-101, mars 1981, et le fascicule de documentation FDT 72-102, de novembre 1997.

A : Produits détergents-désinfectants pour sols, surfaces et mobilier
Critères d'inclusion
■ Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*).

Norme NF EN 1276 (T 72-173), en conditions de saleté ou normes NFT 72-170 / NFT 72-171 (spectre 4), en conditions de saleté.

Pour les normes NF EN 1040, NF EN 1275 et NF EN 1276, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.

L'activité sur *Aspergillus* n'est pas exigée, mais il peut être nécessaire, pour certains secteurs à risque, de disposer de produits ayant cette activité. Dans ce cas, l'activité fongicide du produit est évaluée selon la norme NF EN 1275 (T 72-202) sur *Aspergillus niger* et *Candida albicans*. Pour les produits qui satisfont à cette exigence, la concentration active et le temps de contact de l'essai sont précisés dans la colonne « spécificités ».

L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active, le temps de

contact et les virus testés sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle doit, dans ce cas, être testée selon la méthodologie des normes NF T 72-180 ou NF EN 14476 (T 72-185). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.

■ La concentration d'usage annoncée par le fabricant doit être supérieure ou égale à la concentration active pour la norme la plus défavorable.

■ Pour les produits le revendeur, le marquage CE (directive 93/42/CEE) est indiqué dans la colonne « spécificités ».

■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.

Responsables de la rubrique

Dr Lionel DUCRUET

Dr Christophe GAUTIER

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Spécificités	Présentation
Produits concentrés					
ANIOSURF (Parfum Citron)	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Dérivés biguanidiques	0,25 %	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 0,1 %	Dose 20 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
ANIOSURF (Parfum Fraicheur)	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Dérivés biguanidiques	0,25 %	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 0,1 %	Dose 20 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
ANIOSURF (Parfum Summer et Orange)	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Dérivés biguanidiques	0,25 %	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 0,1 %	Dose 20 ml (parfum orange) Facon 1 litre Bidon 5 litres
ALKASURF 750	ALKAPHARM	Ammonium quaternaire Biguanides	0,26%	Marquage CE	Facon 750 ml
ARGOGERM	ARGOS HYGIENE	Amino acide Ammoniums quaternaires	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
ASPHENE 381	Laboratoire PHAGOGENE	Ammonium quaternaire Alkylamine Isopropanol	0,25 %		Dose 20 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
BACOBAN WB	ROPIMEX FRANCE	Ammonium quaternaire	1 %	Marquage CE	Bidon 5 litres
BACTILYSINE	Laboratoires Stéridine	Polyalkylamine Ammonium quaternaire	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
BACTISURF DDC	ORAPI EUROPE Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammonium quaternaire	1 %	Marquage CE	Dose 20 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
BACTOPIN S	Action Pin	Ammonium quaternaire Biguanide Isopropanol	0,25 %		Dose 20 ml Bidon 5 litres
CLEANISEPT	THX MEDICAL S.A.R.L	Ammonium quaternaire	0,5 %	Marquage CE	Dose 10 ml
CLEANSINALD	JohnnsonDiversey	Alkylamine Ammonium quaternaire	0,5 %		Dose 20 ml Bidon 5 litres
DESINTEX	LABORATOIRES ROCHEX	Ammonium quaternaire Biguanide Alkylamine	0,25 %		Facon 1 litre Bidon 5 litres
Détergent Désinfectant de surface DDS36 ATOUTVERT	SA SALVECO	Acide lactique Huiles essentielles	2 %		Facon 1 litre Bidon 5 litres
DIESIN HG	ECOLAB SNC	Biguanide Dérivés Phénoliques Ammonium quaternaire	0,25 %	Marquage CE	Dose 10 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
DYNATECH CLEAN BACTO	WERNER & MERTZ Tana Professional	Ammonium quaternaire Biguanide Isopropanol	0,25 %		Dose 20 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Spécificités	Présentation
Produits concentrés					
HEXAQUART S	B. Braun Medical France SA	Ammonium quaternaire	1 %	Marquage CE	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
MAJOR C 100 MED	Laboratoires Ceetal	Ammonium quaternaire	2 %		Bidon 5 kg
MEDI PROP SURF	Groupe PROP	Ammonium quaternaire Biguanide Isopropanol	0,25 %		Dose 20 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
NDP Med Surfaces	VESISMIN CHEMICALS	Ammoniums quaternaires	0,25 %	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 2 %	Facon 250 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
NETPRO 2000 NM NEUTRE	DACD	Ammonium quaternaire Alcool éthylique Acide glycolique	1,8 %	<i>Aspergillus niger</i> 30 min à 10 %	Facon 1 litre Bidon 5 litres Fût 30, 60, 120, 220 litres
NOSOCOMIA DM	Laboratoires Prodène Klint	Ammonium quaternaire Biguanide Isopropanol	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
NOSOCOMIA Surf	Laboratoires Prodène Klint	Ammonium quaternaire Biguanide Isopropanol	0,25 %		Dose 20 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
PRIMACTYL	EYREIN INDUSTRIE	Ammonium quaternaire Amine tertiaire	0,5 %		Dose 20 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
PROTEXPER 1558 S Détergent Désinfectant locaux sols et surfaces	DIPTER s.a.s	Ammonium quaternaire	1 %	Marquage CE	Dose 20 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
SANI DES	JohnsonDiversey	Ammonium quaternaire	2,5 %		Facon 1 litre Bidon 5 litres
SANICLER ND 5	LABORATOIRES ROCHEX	Ammonium quaternaire	5 %		Facon 1 litre Bidon 5 litres
SPRINT DEGRAGERM J-fill	JohnsonDiversey	Ammonium quaternaire	1,3%		Bidon 2,5 litres
SPRINT DS 5001	JohnsonDiversey	Alkylamine Ammonium quaternaire	0,5 %		Dose 20 ml Bidon 5 litres
SURFANIOS	Laboratoires ANIOS	Amino acide Ammonium quaternaire	0,25 %	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 0,1 %	Dose 20 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
SURFANIOS CITRON	Laboratoires ANIOS	Amino acide Ammonium quaternaire	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
TENORBACT	GROUPE RESO	Ammonium quaternaire Amine tertiaire	0,5 %		Facon 1 litre Bidon 5 litres
Produits « Prêts à l'emploi »					
ACTI'CLEAN	Laboratoires MEYSSOL – Groupe ORAPI	Ammonium quaternaire Biguanide Isopropanol	Prêt à l'emploi	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 80 %	Facon 1 litre Bidon 5 litres
ACTI'CLEAN BIO	Laboratoires MEYSSOL – Groupe ORAPI	Ammonium quaternaire Alcools	Prêt à l'emploi		Facon 1 litre Bidon 5 litres
AMPHOMOUSSE	Laboratoires Stéridine	Ammonium quaternaire Biguanide	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Facon 1 litre
ANIOS DETERGENT DESINFECTANT SURFACES HAUTES	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Acétate de guanidinium n-propanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Facon 750 ml
ANIOS SPS 60	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Alcool	Prêt à l'emploi		Facon 750 ml
ANIOS TSA	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Biguanide Isopropanol	Prêt à l'emploi	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 20 %	Facon 750 ml
ARGOS N2D	ARGOS HYGIENE	Ammoniums quaternaires Isopropanol Acide glycolique	Prêt à l'emploi	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 80 %	Facon 750 ml Bidon 5 litres
ARGOS SPRAY net- toyant désinfectant	ARGOS HYGIENE	Ammoniums quaternaires Acétate de guanidinium n-propanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Facon 750 ml
BACTYNEA spray et PAE	ORAPI EUROPE Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammonium quaternaire	Prêt à l'emploi	Marquage CE	PAE : Flacons 250, 500 ml Bidon 5 litres Spray : Facon 750 ml
BACTINYL PAE	ORAPI EUROPE Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammonium quaternaire Peroxyde d'hydrogène Ethanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacons 250, 500 ml Bidon 5 litres

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Spécificités	Présentation
Produits « Prêts à l'emploi »					
BACTINYL PAE inodore	ORAPI EUROPE Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammonium quaternaire Peroxyde d'hydrogène Ethanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacons 250, 500 ml Bidon 5 litres
BACTINYL spray moussant	ORAPI EUROPE Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammonium quaternaire Peroxyde d'hydrogène Ethanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 750 ml
BACTINYL spray moussant inodore	ORAPI EUROPE Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammonium quaternaire Peroxyde d'hydrogène Ethanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 750 ml
BACTOPIN S « Prêt à l'emploi »	Action Pin	Ammonium quaternaire Biguanide	Prêt à l'emploi		Flacon 750 ml
CIDALKAN	ALKAPHARM	Alcool éthylique Alkylamine	Prêt à l'emploi	Marquage CE Produit contenant plus de 30 % d'alcool	Flacon 500 ml Bidon 2 litres
CLIN'UP	Groupe PROP	Acetate de guanidine Isopropanol Ammonium quaternaire	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 750 ml
CYCLONE	I.P.C sas	Ammonium quaternaire Biguanide Isopropanol	Prêt à l'emploi	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 80 %	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
CYCLONE BIO	I.P.C sas	Ammonium quaternaire Alcools	Prêt à l'emploi		Flacon 1 litre Bidon 5 litres
Détergent Désinfectant PAE 36 ATOUTVERT	SA SALVECO	Acide lactique Huiles essentielles	Prêt à l'emploi		Flacon 750 ml Bidon 5 litres
ECO CLIN DES 20	ECOLAB SNC	Propanols	Prêt à l'emploi	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 80 % Produit contenant plus de 60 % d'alcool	Flacon 750 ml
ECODIOL spray	Groupe PROP	Alkylamine Isopropanol	Prêt à l'emploi		Flacon 750 ml
ELUSEPT vaporisateur nettoyant désinfectant surface	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Isopropanol Alkylamine	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 750 ml
INCIDIN FOAM	ECOLAB-Division Healthcare Laboratoire Paragerm	Glucoprotamine Ammonium quaternaire Isopropanol Ethanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 750 ml
MELISEPTOL RAPID	B. Braun Medical France SA	Alcool Ammonium quaternaire	Prêt à l'emploi	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 1 min à 50 % Produit contenant plus de 30 % d'alcool	Flacons 250 ml et 1 litre Bidons 5 et 25 litres
PROTEXPER 1553 S Nettoyant désinfectant surfaces hautes	DIPTER s.a.s	Ammonium quaternaire Peroxyde d'hydrogène Ethanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 750 ml Bidon 5 litres
SANI CLEAN S1 SPRAY	JohnsonDiversey	Ammonium quaternaire	Prêt à l'emploi		Flacon 750 ml
SCRAPER NETTOYANT MULTI USAGE	Société PURODOR	Ammonium quaternaire Alkylamine	Prêt à l'emploi	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 80 %	Flacon 1 litre
SURFA'SAFE	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Biguanide	Prêt à l'emploi	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 20 %	Flacon 750 ml
TFD 9-10 Vapo	FRANKLAB	Ammonium quaternaire	Prêt à l'emploi		Flacon 650 ml
TYPHON	ZEP INDUSTRIES	Ammonium quaternaire Isopropanol	Prêt à l'emploi	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 40 %	Flacon 1 litre

B : Dispersats dirigés pour la désinfection des surfaces (sprays) Produits dont la teneur en alcool est inférieure ou égale à 30 %

Le Comité de la Liste Positive Désinfectants rappelle que les produits de la rubrique B sont destinés à désinfecter des surfaces préalablement nettoyées. Ils sont, à ce titre, différents des détergents désinfectants pour sols, surfaces et mobilier de la rubrique A.

Critères d'inclusion

■ Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*).

Norme NF EN 1276 (T 72-173), en conditions de propreté ou normes NF T 72-170/NF T 72-171 (spectre 4), en conditions de propreté.

Pour les normes NF EN 1040, NF EN 1275 et NF EN 1276, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.

L'activité sur *Aspergillus* n'est pas exigée, mais il peut être nécessaire pour certains secteurs à risque de disposer de produits ayant cette activité. Dans ce cas, l'activité fongicide du produit est évaluée selon la norme NF EN 1275 (T 72-202) sur *Aspergillus niger* et *Candida albicans*. Pour les produits qui satisfont à cette exigence, la concentration active et le temps de contact de l'essai sont précisés dans la colonne « spécificités ».

L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de

contact testés sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle doit, dans ce cas, être testée selon la méthodologie des normes NFT 72-180 ou NF EN 14476 (T 72-185). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NFT 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.

■ Pour les produits le revendiquant, le marquage CE (directive 93/42/CEE) est indiqué dans la colonne « spécificités ».

■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.

Remarque

Le Comité de la Liste Positive Désinfectants déconseille l'utilisation de produits dont la teneur en alcool est supérieure à 30 % pour des raisons de **sécurité incendie**.

Responsables de la rubrique

Dr Crespin ADJIDE

Dr Sylvie BOURZEIX de LAROUZIERE

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principe actif de base (Indications du fournisseur)	Spécificités	Présentation
ACTI'NET	Laboratoires MEYSSOL – Groupe ORAPI	Ammoniums quaternaires	Virucide 60 min à 50 % (NFT 72180)	Flacon 1 litre
ACTISENE SH contact	WERNER & MERTZ Tana Professional	Chlorure de didécylidiméthylammonium Ethanol Isopropanol		Flacon 750 ml
ALKA SDH 30	ALKAPHARM	Chlorhydrate de biguanide Ethanol Isopropanol	Marquage CE	Flacon 750 ml Bidon 5 litres
ANIOSPRAY 29	Laboratoires ANIOS	Chlorure de didécylidiméthylammonium Polyhexaméthylène biguanide Ethanol	Marquage CE	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ANIOXY SPRAY WS	Laboratoires ANIOS	Peroxyde d'hydrogène Ethanol	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 40% Virucide 30 min à 80% (NF EN 14 476)	Flacon 1litre
ARGOS SPRAY Désinfectant	ARGOS HYGIENE	Ethanol Chlorure de didécylidiméthylammonium Chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide	Marquage CE	Flacon 1 litre
ASPHENE SPRAY	Laboratoire PHAGOGENE	Alcool éthylique Ammonium quaternaire Alkylamine Tensioactif non ionique	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 80 %	Flacon 750 ml Bidon 5 litres
BIOCIDE A	Shield Medicare - Division d'Ecolab	Chlorure de alkylidiméthylbenzylammonium Chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide		Flacon 1 litre
BIOCIDE B	Shield Medicare - Division d'Ecolab	Chlorure d'ammonium didécylidiméthyle Dioxyde de chlore Alcool isopropylique		Flacon 1 litre
ELUSEPT SPRAY Désinfectant Instruments	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Alcool isopropylique Biguanide	Marquage CE	Flacon 250 ml
ELUSEPT VAPORISATEUR Désinfectant Surfaces	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Alcool isopropylique Biguanide	Marquage CE	Flacon 1 litre

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principe actif de base (Indications du fournisseur)	Spécificités	Présentation
HYDROGENIUM C2	TTM Environnement Santé Intergaz Services	Peroxyde d'hydrogène Ammonium quaternaire	Marquage CE Virucide 30 min à 90 % (NF9T 72-180)	Bidons 5, 10, et 20 litres
HYGIASEPTYL SPRAY	SARL HYGIASEPT	Ammoniums quaternaires Alcools	<i>Aspergillus niger</i> 5 min à 5 % Virucide 15 min à 10 % (NFT 72-180)	Bidons 2 et 5 litres
HYGIASEPTYL SPRAY PLUS	SARL HYGIASEPT	Peroxyde d'hydrogène Acide peracétique	Virucide 15 min à 90 % (NFT 72-180)	Bidons 2 et 5 litres
HYGIASEPTYL DS	SARL HYGIASEPT	Ammoniums quaternaires Alcools	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 5 min à 5 % Virucide 15 min à 10 % (NFT 72-180)	Bidons 2 et 5 litres
NOVOSPRAY	Laboratoires Stéridine	Biguanide Ammonium quaternaire Alcools Amphotères	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 60 min à 80 %	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
OXITOU	SNC JC ET JC EURORECHERCHES	Amine tertiaire Chlorure de N,N didécyl N-N diméthylammonium Chlorhydrate de polyamidopropyl biguanide Alcool isopropylique, alcool gras	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 100 % Virucide 30 min à 90 % (NFT 72-180)	Flacon 250 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
PERA-VAPO	FRANKLAB	Acide peracétique Peroxyde d'hydrogène	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 50 % Virucide 15 min à 90 % (NFT 72-180)	Flacon 1 litre
PHAGOGERMYL SPRAY +	Laboratoire PHAGOGENE	Biguanide Alcool		Flacon 750 ml Bidons 5 et 10 litres
PROCIDE DI	Laboratoires IPC S.A.	Ammoniums quaternaires	Virucide 60 min à 50 % (NFT 72-180)	Flacon 1 litre
PROTEXPER 1554 Désinfectant bactéricide, fongicide de contact	DIPTER s.a.s	Ethanol Tensio-actifs non ioniques	<i>Aspergillus niger</i> 5 min à 90 %	Aérosol 210 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
PULVISPRAY SF	Laboratoires Stéridine	Ethanol Glutaraldéhyde Chlorure de didécyl diméthylammonium	Marquage CE	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
PUROGERM PLUS HM4	Société PURODOR	Amine tertiaire Chlorure de diécyl diméthylammonium Biguanide Tensioactif non ionique	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 100 % Virucide 30 min à 90 % (NFT 72-180)	Flacons 250 et 750 ml Bidon 5 litres
SPRAY DC	JohnsonDiversey	Ethanol Isopropanol Digluconate de chlorhexidine		Flacon 750 ml Bidon 5 litres
SPRAYTER	Laboratoires Prodène Klint	Biguanide Alcool isopropylique	Marquage CE	Flacon 750 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
SUMA QUICK D4.1	JohnsonDiversey	Alcool isopropylique Chlorure de didécyl diméthylammonium		Flacon 750 ml Bidon 5 litres
VAPOSEPTOL	ECOLAB - Division Healthcare	Biguanide Agent tension-actif	Marquage CE	Flacons 1 et 5 litres

C : Produits détergents-désinfectants pour la pré-désinfection par immersion des dispositifs médicaux

Critères d'inclusion

■ Conformité aux normes

Norme NF EN 13 727 (T 72-175), en conditions de saleté.
Norme NF EN 13 624 (T 72-600), en conditions de saleté : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*).
L'activité virucide, testée selon la norme NF EN 14 476 (T 72-185) n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « spécificités ».

■ La concentration d'usage annoncée par le fabricant doit être supérieure ou égale à la concentration active pour la norme la plus défavorable.

■ Absence d'aldéhydes dans la composition du produit.

■ Le marquage CE est obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE.

■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.

Attention ! L'inscription dans cette rubrique ne prend pas en compte l'efficacité **détergente** des produits, qui, à l'heure actuelle, n'est pas normalisée. Certains produits n'ont pas été retenus dans cette rubrique en raison d'une **activité désinfectante** moindre à la concentration préconisée par le fabricant, au regard des normes retenues pour l'inclusion. Ils peuvent cependant être jugés intéressants pour leur action nettoyante en fonction des objectifs que se fixe chaque établissement.

Responsables de la rubrique :

Pr Jacques-Christian DARBORD
Dr Marie-Louise GOETZ
Dr Delphine VERJAT-TRANNOY

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base	Concentration d'utilisation	pH de la solution diluée	Spécificités	Présentation
ALKAZYME	ALKAPHARM	Tensioactifs cationiques Enzymes	0,50 %	11 +/- 0,5		Doses 5, 20 et 25 g Pot 1 kg Seaux 2 et 5 kg
AMPHOLYSINE 4000	Laboratoires Stéridine	Ammonium quaternaire Biguanide	0,40 %	7,5		Dose 20 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ANIOSYME DD1	Laboratoires ANIOS	Propionate de didécylidiméthylammonium Polyhexanide Complexe enzymatique	0,50 %	7,0		Dose 25 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ANIOSYME PLA II	Laboratoires ANIOS	Chlorure de didécylidiméthylammonium Complexe enzymatique	0,50 %	10,4 +/- 0,5		Dose 25 g Seaux 2 et 5 kg
BACTIDIME PDI	ORAPI EUROPE - Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Chlorure de didécylidiméthylammonium	2,50 %	11,3 +/- 0,5	Virucide 120 min à 6 %	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
CARELYS DÉTERGENT DÉSINFECTANT INSTRUMENTS	ARGOS HYGIENE	Chlorure de didécylidiméthylammonium Chlorure de benzalkonium Alcool isopropylique	1,00 %	9,3		Dose 50 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
DDN9	FRANKLAB	Ammonium quaternaire	0,50 %	7,3 +/- 1,0		Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ENZYMEX L 9	FRANKLAB	Ammonium quaternaire Enzymes	0,50 %	9,0		Dose 25 ml Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ENZYMEX P	FRANKLAB	Enzymes Ammoniums quaternaires	0,50 %	10,5		Dose 25 g Seau 4 kg
ESCALASE 388	Laboratoire PHAGOGENE	Chlorure de didécylidiméthylammonium Enzyme protéolytique	0,70 %	10,5 +/- 0,5		Dose 35 g Seau 5 kg
GIGASEPT AF FORTE	S & M France	Chlorure de didécylidiméthylammonium Acétate de guanidium Phénoxypropanol	0,50 %	9,0		Dose 100 ml Flacon 2 litres Bidon 5 litres
GIGASEPT INSTRU AF	S & M France	Propylène diamine guanidine Phénoxypropanol Chlorure de benzalkonium	3,00 %	8,5		Flacon 2 litres Bidon 5 litres
HEXALKAN +	ALKAPHARM	Tensioactifs cationiques Alcools	0,50 %	9-9,5		Doses 25 ml Flacon 1 litre Bidons 2 et 5 litres

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base	Concentration d'utilisation	pH de la solution diluée	Spécificités	Présentation
HEXANIOS G + R	Laboratoires ANIOS	Chlorure de didécyl diméthylammonium Polyhexanide	0,50 %	7,0 +/- 0,5		Doses 25 et 50 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
INSTRUZYME	Laboratoires Stéridine	Ammoniums quaternaires Polyhexanide Complexe enzymatique	0,40 %	10,8 +/- 0,5		Seaux 2 et 5 kg
MEDI-PROP ZYME	Groupe PROP	Ammonium quaternaire Chlorhydrate de biguanide Enzyme	0,50 %	6,2-7,8		Bidon 5 litres
NEODISHER SEPTO PRECLEAN	Dr Weigert France SAS	Diamine de laurylpropylène	0,50 %	8,7-9,0		Facon 1 litre Bidon 5 litres
NOSOCOMIA PRÉDÉSINFECTANT INSTRUMENTS	Laboratoires Prodène Klint	Ammonium quaternaire Chlorhydrate de biguanide	0,50 %	8,4		Bidon 5 litres
NOSOCOMIAZYME	Laboratoires Prodène Klint	Ammonium quaternaire Chlorhydrate de biguanide Enzyme	0,50 %	6,2-7,8		Doses 25 et 50 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
PERIDIOL +	Groupe PROP	Ammonium quaternaire Chlorhydrate de biguanide	0,50 %	8,4		Bidon 5 litres
PHAGOZYME LIQUIDE*	Laboratoire PHAGOGENE	Propionate de didécylméthylammonium Polyhexanide Enzyme	0,40 %	7,0 +/- 0,5		Facon 1 litre Bidon 5 litres
PROTEXPER 6320S	DIPTER s.a.s	Chlorure de didécyl diméthylammonium	2,50 %	11,0 +/- 0,5	Virucide 120 min à 6 %	Dose 20 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
RIVASCOP	Laboratoire PHAGOGENE	Chlorure de didécyl diméthylammonium Polyhexanide	0,40 %	7,5 +/- 0,5		Dose 20 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
SALVANIOS PH 7	Laboratoires ANIOS	Chlorhydrate de biguanide Propionate d'ammonium quaternaire	0,50 %	7,0 +/- 0,5		Dose 25 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
SALVANIOS PH 10	Laboratoires ANIOS	Acétate de guanidinium Propionate d'ammonium quaternaire	0,50 %	9,5 +/- 0,5		Doses 25 et 50 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
SÉKULYSE	Ecolab-Division Healthcare	Ammonium quaternaire Propanol Polyhexanide	1,00 %	9,0 +/- 0,5		Dose 50 ml Facon 1 litre Bidon 6 litres
SEKUSEPT PULVER CLASSIC	Ecolab-Division Healthcare	Perborate de sodium Tensioactifs	2,00 %	9,7		Seau 2 kg
STABIMED RAPID	B Braun Médical France SA	Cocopropylène diamine	0,50 %	9,0		Facon 1 litre
TFD 9	FRANKLAB	Ammonium quaternaire Amine tertiaire	0,50 %	10,2		Dose 25 ml Facon 1 litre Bidon 5 litres
UMMONIUM 38 INSTRUMENTS	Huckert's international	Isopropyl-tridécyl-diméthyl-ammonium	2,50 %	7,0	Virucide 10 min à 2,5 %	Facon 1 litre Bidon 5 litres

Définition de l'activité fongicide et levuricide des désinfectants

La norme NF EN 1275, de phase 1, dont une révision a été publiée en 2006 (T 72-202) permet la détermination de l'activité fongicide avec deux souches, *Candida albicans* et *Aspergillus niger*, ou de l'activité levuricide avec la seule souche de *C. albicans*.

Pour de nombreuses applications l'activité sur *C. albicans* est suffisante.

Il est apparu au cours des cinq premières années d'application de la norme, que les résultats obtenus sur *A. niger* étaient très irréguliers.

Pour toutes ces raisons, le CEN a décidé de distinguer :

- une action dite levuricide sur la seule souche de *C. albicans*,
- une action dite fongicide sur les deux souches *C. albicans* et *A. niger*.

Le CEN étudie actuellement la pertinence du choix d'*Aspergillus niger* et envisage éventuellement de le remplacer par un autre champignon filamenteux.

La norme NF EN 13624, de phase 2 étape 1, publiée en 2004 (T 72-600) permet la détermination de l'activité fongicide des produits utilisés pour la désinfection des dispositifs médicaux, avec deux souches, *C. albicans* et *A. niger* ou l'activité levuricide avec la seule souche de *C. albicans*.

La norme NF EN 14562, phase 2 étape 2, publiée en 2006 (T 72-206) permet la détermination de l'activité fongicide des produits utilisés pour la désinfection des dispositifs médicaux, avec deux souches, *C. albicans* et *A. niger* ou l'activité levuricide avec la seule souche de *C. albicans*.

D : Produits désinfectants pour dispositifs médicaux thermosensibles
Critères d'inclusion
■ Conformité aux normes

Norme NF EN 13 727 (T 72-175), en conditions de propreté.
 Norme NF EN 13 624 (T 72-600), en conditions de propreté : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*).
 Norme NF EN 14 348 (T 72-245), en conditions de propreté ; la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « Tuberculocidie » pour *Mycobacterium terrae* d'une part, et dans la colonne « Mycobactéricidie » pour *Mycobacterium avium* d'autre part.

Pour les normes NF EN 13 727 et NF EN 13 624 seuls sont retenus les produits présentant une activité **en 15 minutes maximum**.

L'activité virucide doit être évaluée selon la méthodologie des normes NFT 72-180 ou NF EN 14 476 (T 72 185). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NFT 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.

Une activité sporicide de base est exigée pour tous les produits.

Les produits sont évalués selon la norme NFT 72-230/NFT 72-231 ou selon la norme NF EN 14 347 (T 72-232). La concentration et le temps de contact figurent dans la colonne « sporicide ».

■ **La concentration d'usage annoncée par le fabricant doit être supérieure ou égale à la concentration active pour la norme la plus défavorable.**

■ **Le marquage CE est obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE.**

■ **Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.**

Remarque

Le fabricant doit indiquer les modalités de contrôle de la validité de la solution désinfectante.

Responsables de la rubrique

Dr Raoul BARON

Dr Sophie TOURATIER

Définition de l'activité des antiseptiques-désinfectants sur les mycobactéries

L'activité des antiseptiques et désinfectants sur les mycobactéries était déterminée en France sur *Mycobacterium smegmatis* selon les anciennes normes AFNOR NFT 72-150, NFT 72-151, NF 72-170 ou NFT 72-171, spectre 5.

Le CEN (Comité Européen de Normalisation), par son Comité Technique TC216, a estimé que *M. smegmatis* n'était pas une espèce représentative, car ses propriétés microbiologiques sont très différentes de celles des autres mycobactéries en cause en pathologie humaine. Les différences rédhibitoires portent principalement sur la croissance *in vitro* trop rapide, et la nature peu riche en lipides de la paroi de *M. smegmatis*, ce qui explique la grande sensibilité de cette souche.

Après des essais préliminaires, effectués en collaboration avec les experts de plusieurs pays européens, il est apparu que *Mycobacterium terrae* pouvait représenter *Mycobacterium tuberculosis* au point de vue de la résistance à la plupart des produits. Pour les mycobactéries atypiques, plus résistantes en général, le choix s'est porté sur une souche de *Mycobacterium avium*.

En définitive :

- un produit sera dit tuberculocide s'il est actif sur *M. terrae*,
- un produit sera dit mycobactéricide s'il présente à la fois une activité sur *M. terrae* et sur *M. avium*.

Les normes actuelles sont :

- NF EN 14 348 (T 72-245), test de suspension, phase 2 étape 1, réduction 4 lg,
- NF EN 14 563 (T 72-246), méthode des porte-germes, phase 2 étape 2, réduction 4 lg.

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Tuberculocidie NF EN 14 348	Mycobactéricide NF EN 14 348	Sporicidie NFT 72230 ou 231 ou NF EN 14 347
Produits concentrés						
ANIOXY TWIN CONCENTRE	Laboratoires ANIOS	Acide peracétique 0,12 % (après dilution)	2,40 %	10 min à 60 % (de la solution prête à l'emploi)	10 min à 60 % (de la solution prête à l'emploi)	15 min à 40 % (de la solution prête à l'emploi)
DYNACIDE PA	Laboratoire PHAGOGENE	Acide peracétique 0,20 % (après dilution)	1,21 %		15 min à 0,61 %	15 min à 0,60 %
HELIX ULTRA	B. Braun Medical France SA	Perborate de sodium 50 % Acide citrique 20 % N,N' -éthylènebis (N-acétylamide) 20 %	2 %	5 min à 1,5 %	5 min à 1,5 %	10 min à 1 %
SEKUSEPT AKTIV	ECOLAB-Division Healthcare	Générateur d'acide peracétique : Perborate de sodium 50 % Éthylène diamine tétracétique 25 %	2 %	15 min à 1 %	15 min à 2,5 %	1 h à 2 %
SEKUSEPT Easy avec activateur	ECOLAB-Division Healthcare	Acide peracétique 0,29 % (après reconstitution)	8,70 %	15 min à 80 % (de la solution prête à l'emploi)		15 min à 30 % (de la solution prête à l'emploi)
STERANIOS 20 % CONCENTRE	Laboratoires ANIOS	Glutaraldéhyde 20 %	5 ou 10 %	10 min à 5 %	1 h à 10 %	1 h à 5 %
Produits prêts à l'emploi						
ANIOXYDE 1000	Laboratoires ANIOS	Acide peracétique 0,15 %	100 % (après addition de l'activateur)	10 min à 30 %	10 min à 30 %	30 min à 60 %
BIOXAL M	BIOXAL	Acide peracétique 0,11 % Peroxyde d'hydrogène 3,3 %	100 %	10 min à 40 %	10 min à 40 %	30 min à 60 %
DECONEX HLD PA /PA20	ALKAPHARM	Acide peracétique 0,12 %	100% (après addition de l'activateur)	5 min à 60 %	15 min à 50%	20 min à 75 %
ENDOSPORINE	Laboratoires Stéridine	Glutaraldéhyde 2 %	100 %	10 min à 20 %	10 min à 80 %	1 h à 90 %
SEKUCID N	ECOLAB-Division Healthcare Laboratoire Paragerm	Glutaraldéhyde 2,5 %	100 %	60 min à 80 %		2 h à 90 %
STERANIOS 2 %	Laboratoires ANIOS	Glutaraldéhyde 2 %	100 %	10 min à 25 %	10 min à 80 %	1 h à 100 %

Pour faciliter le choix des produits en fonction du site d'endoscopie (respiratoire, digestif) ou pour d'autres utilisations (sondes d'échographie...), la présentation différencie les activités tuberculocide et mycobactéricide. Le Comité de la Liste attire l'attention sur les dispositions de la circulaire n° 591 du 17 décembre 2003 concernant la nécessité d'une activité mycobactéricide (*M. terrae* et *M. avium*) validée selon la norme NF EN 14 348 pour la désinfection des fibroscopes bronchiques.

Le Comité de la Liste incite les utilisateurs de ces produits et notamment ceux à base d'acide peracétique, à se reporter aux recommandations officielles :

- Guide pour l'entretien manuel des dispositifs médicaux en endoscopie digestive (CTIN, juin 2004)
- Informations de l'AFSSaPS concernant le contrôle du marché des désinfectants à base d'acide peracétique pour la désinfection manuelle des dispositifs médicaux thermo-sensibles (Rapport de synthèse – 1^{re} partie : Evaluation des dossiers techniques et des études complémentaires (23/04/2004) et Rapport de synthèse – 2^e partie : Evaluation des produits en conditions d'utilisation – Etude de stabilité (23/12/2007) sur le site de l'AFSSaPS. (<http://www.afssaps.fr/Activites/Surveillance-du-marche-des-dispositifs-medicaux-et-dispositifs-medicaux-de-diagnostic-in-vitro-DM-DMDIV/Dispositifs-medicaux-Operations-d-evaluation-et-de-contrôle-du-marche/Dispositifs-medicaux-Operations-d-evaluation-et-de-contrôle/Desinfectants-a-l-acide-peracétique>)

E1 : Produits pour le traitement hygiénique des mains par lavage
Critères d'inclusion
■ Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NFT 72-170 ou 171 (spectre 4), en conditions de saleté.

Norme NF EN 1499 (T 72-501).

L'activité levuricide (*Candida albicans*) n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle est, dans ce cas, réalisée selon la méthodologie de la norme NF EN 1275 (T 72-202).

L'activité virucide n'est pas exigée mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact testés sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle doit, dans ce cas, être testée selon la méthodologie des normes NFT 72-180 ou NF EN 14 476 (T 72-185). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la norme NFT 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.

■ **Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.**

■ **Communication du pH.**

Remarques

1. Le Comité de la Liste continue à prendre en compte les dossiers répondant aux exigences du pr EN 12 054 réalisé avant son retrait par le CEN.

2. Les normes NF EN 1040 (T 72-152) et NFT 72-170 ou 171 ne sont pas exigées pour les produits conformes au pr EN 12 054.

Attention ! L'inscription dans cette rubrique ne prend pas en compte la tolérance cutanée des produits. La SFHH invite les établissements de santé à réaliser des essais *in situ* afin d'évaluer la tolérance cutanée des produits et leur acceptabilité par les soignants.

Responsables de la rubrique :

Pr Benoist LEJEUNE

Dr Delphine VERJAT-TRANNOY

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application recommandées*	Spécificités**	pH
BACTIMAINS DSF	ORAPI EUROPE Laboratoires GARCIN-BACTINYL	Ethanol Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	2 fois (3 ml et 30 s)	<i>C. albicans</i> 5 min à 20 %	6,5 +/- 0,5
BÉTADINE SCRUB 4%	MEDA Pharma	Polyvidone iodée	4 ml et 60 s	<i>C. albicans</i> 1 min à 2 % Virucide 60 min à 25 % (NFT 72-180)	4,0-5,2
BIOVISEPT	S & M France	Propanol 1 Propanol 2 Bi-phénol	3 ml et 30 s		7,8-8,2
DERMABAC LOTION BACTÉRICIDE	Deb Arma S.A.S Laboratoires NEODERMA	Chlorhexidine digluconate Ammonium quaternaire	3 ml et 30 s	<i>C. albicans</i> 15 min à 10 % Virucide 30 min à 75 % (NFT 72-180)	7,5 +/- 0,5
DERMANIOS SCRUB HF	Laboratoires ANIOS	Polyhexanide	3 ml et 30 s		5,2 +/- 0,2
ELUSEPT SOLUTION MOUSSANTE DÉSINFECTANTE	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Chlorhexidine digluconate Alkyl diméthyl amine oxyde	2 fois (3 ml et 30 s)	<i>C. albicans</i> 1 min à 20 %	5,9
GILBERT SCRUB	Laboratoires GILBERT	Chlorhexidine digluconate Ethanol	3 ml et 60 s	<i>C. albicans</i> 5 min à 20 %	5,2-6,5
MANIBACT	Laboratoires A.C.I.	Isopropanol Chlorure de benzalkonium	5 ml et 60 s		6,5-6,8
PROTEXPER 1003S	DIPTER s.a.s	Ethanol Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	2 fois (3 ml et 30 s)	<i>C. albicans</i> 5 min à 20 %	6,5 +/- 0,5
PURMOUSS BACTÉRICIDE	Deb Arma S.A.S Laboratoires NEODERMA	Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	3 coups de pompe et 30 s	<i>C. albicans</i> 15 min à 20 %	7,0 +/- 0,5
SOFTCARE SENSISEPT	JohnsonDiversey	Chlorhexidine digluconate	5 ml et 30 s	<i>C. albicans</i> 5 min à 55 %	8,0-8,5
STOKOSEPT WASH	Evonik Stockhausen GmbH	Undecylamidopropyltrimonium Phenoxyéthanol Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	2 fois (3 ml et 15 s)		4,2

* Au regard des résultats de la norme NF EN 1499

**** MISE EN GARDE : Ces spécificités sont données à titre indicatif : les temps et concentrations validant une activité levuricide ou virucide *in vitro* sont, pour la plupart des produits, bien supérieurs aux temps de contact et concentrations des savons dans les conditions réelles d'utilisation.**

E2 : Produits pour la désinfection chirurgicale des mains par lavage
Critères d'inclusion
■ Conformité aux normes

Norme NF EN 1 040 (T 72-152).

Norme NFT 72-170 ou 171 (spectre 4), en conditions de saleté.

Norme NF EN 12 791 (T 72-503).

L'activité levuricide (*Candida albicans*) n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle est, dans ce cas, réalisée selon la méthodologie de la norme NF EN 1275 (T 72-202).

L'activité virucide n'est pas exigée mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active, le temps de contact et les virus testés sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle doit, dans ce cas, être testée selon la méthodologie des normes NF T 72-180 ou NF EN 14 476 (T 72-185). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NFT 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.

■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.
■ Communication du pH.
Remarques

1. Le Comité de la Liste continue à prendre en compte les dossiers répondant aux exigences du pr EN 12 054 réalisé avant son retrait par le CEN.
2. Les normes NF EN 1 040 (T 72-152) et NFT 72-170 ou 171 ne sont pas exigées pour les produits conformes au pr EN 12 054.
3. Le Comité de la Liste ne prend plus en compte les produits évalués selon le projet de norme pr EN 12 791.

Attention ! L'inscription dans cette rubrique ne prend pas en compte la tolérance cutanée des produits. La SFHH invite les établissements de santé à réaliser des essais *in situ* afin d'évaluer la tolérance cutanée des produits et leur acceptabilité par les soignants.

Responsables de la rubrique :

Pr Benoist LEJEUNE

Dr Delphine VERJAT-TRANNOY

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application recommandées*	Effet prolongé validé*	Spécificités	pH
ELUSEPT SOLUTION MOUSSANTE DÉSINFECTANTE	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Chlorhexidine digluconate Alkyl diméthyl amine oxyde	3 fois (3 ml et 60 s)	NON	<i>C. albicans</i> 1 min à 20 %	5,9

* Au regard des résultats de la norme NF EN 12791

Le Comité de la Liste attire l'attention des utilisateurs sur l'existence d'un niveau minimal d'efficacité *in vivo* des produits destinés à la désinfection chirurgicale des mains, requis au regard de la norme NF EN 12791 (décembre 2005).

Seuls les produits validés selon cette norme peuvent être inscrits dans ce tableau.

D'autres savons couramment utilisés n'ont pas été évalués selon cette norme.

Validation des produits pour la désinfection chirurgicale des mains

Les produits retenus sur la liste 2009 sont tous validés, selon la norme NF EN 12 791, pour un effet immédiat et un effet prolongé à 3 heures de par une activité équivalente à la méthode de référence (propanol à 60° : 3 ml répétés pour permettre 3 min de contact). Le tableau qui présente les produits indique dans la colonne « dose et durée d'application », la quantité et le temps de contact avec lesquels cette validation a été faite.

Pour les produits présentant, en plus, un effet prolongé à 3 heures significativement supérieur à celui de la référence, il est spécifié un OUI dans la colonne « effet prolongé validé » du tableau.

Le Comité de la liste incite les utilisateurs à se reporter aux recommandations pour l'hygiène des mains publiées en 2009 par la SFHH.

E3 : Produits pour le traitement hygiénique des mains par friction
Critères d'inclusion
■ Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NFT 72-170 ou 171 (spectre 4), en conditions de propreté.

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*), temps de contact **1 minute maximum**.

La concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « spécificités ».

Norme NF EN 1500 (T 72-502).

L'activité virucide, testée selon la norme NF EN 14 476 (T 72-185) n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « spécificités ».

■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.
Remarques

1. Le Comité de la Liste continue à prendre en compte les dossiers répondant aux exigences du pr EN 12 054 réalisé avant son retrait par le CEN.

2. Les normes NF EN 1040 (T 72-152) et NFT 72-170 ou 171 ne sont pas exigées pour les produits conformes au pr EN 12 054.

Attention ! L'inscription dans cette rubrique ne prend pas en compte la tolérance cutanée des produits. La SFHH invite les établissements de santé à réaliser des essais in situ afin d'évaluer la tolérance cutanée des produits et leur acceptabilité par les soignants.

Responsables de la rubrique :

Dr Raphaëlle GIRARD

Dr Agnès LASHERAS

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application recommandées*	Spécificités**
ACTISENE ALCOOGEL	WERNER & MERTZ Tana Professionnal	Isopropanol Triclosan	6 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 50 %
ALCO ALOE GEL HYDRO-ALCOOLIQUE	Ansell sa	Ethanol Digluconate de chlorhexidine Phénoxyéthanol Chlorure de benzalkonium	2 fois (3 ml et 30 s)	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
ALCO ALOE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE	Ansell sa	Ethanol Digluconate de chlorhexidine Phénoxyéthanol Chlorure de benzalkonium	2 fois (3 ml et 30 s)	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
ALCOCIDE	Groupe PROP	Isopropanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
ANIOGEL 85 NPC	Laboratoires ANIOS	Ethanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 80 % virucide 30 s à 100 %
ANIOSRUB 85 NPC	Laboratoires ANIOS	Ethanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 60 % virucide 30 s à 100 %
ARGOS MAINS GEL ANTISEPTIQUE	ARGOS HYGIENE	Isopropanol	3 ml et 60 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
ASSANIS PRO GEL	BLUE SKIN S.A.	Ethanol Isopropanol	2 fois (3 ml et 30 s)	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %
BACCIDE 30 S	COOPER	Ethanol Isopropanol Phénoxyéthanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 60 %
BACTIMAINS GHA	ORAPI EUROPE Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Isopropanol	2 fois (3 ml et 30 s)	<i>C.albicans</i> 30 s à 80 %
BACTIMAINS SHA	ORAPI EUROPE Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Isopropanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 80 %
CLINO GEL DERMA +	MEDA Pharma	Ethanol Isopropanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 40 % virucide 1 min à 100 %
DERMALCOOL GEL HYDRO ALCOOLIQUE	Deb Arma S.A.S Laboratoires NEODERMA	Alcool éthylique Alcool isopropylique	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %
DERMALKAN	ALKAPHARM	Ethanol Isopropanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %
DESDERMAN GEL	S & M France	Ethanol 2- bi-phénol 2- propanol Polyvidone	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %
DESDERMAN N	S & M France	Ethanol 2- bi-phénol 2- propanol Polyvidone	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application recommandées*	Spécificités**
ELUSEPT GEL HYDRO DESINFECTANT	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Ethanol Isopropanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 30 % virucide 1 min à 100 %
ELUSEPT SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE DESINFECTANTE	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Alcool éthylique et isopropylique Digluconate de chlorhexidine	2 fois (3 ml et 15 s)	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %
GEL HYDRO-ALCOOLIQUE KING	Société SICO	Ethanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
GERMGARD ULTRA	Aseptix Technologies BV	Ethanol Péroxyde d'hydrogène	3 ml et 60 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
GHA	Laboratoire cellande SA	Ethanol Isopropanol	2,5 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
HOPIRUB	B. Braun Medical France SA	Propanol Gluconate de chlorhexidine	3 ml et 15 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 4 %
HP DERM 7 GEL	Laboratoire SORIFA	Isopropanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %
HYGIPERL GEL	LABORATOIRES ROCHEX	Ethanol Isopropanol	2,5 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
INSTANT FOAM	Deb Arma S.A.S Laboratoires NEODERMA	Alcool éthylique Alcool isopropylique	(2 fois 1,5 ml) et 15 s au total	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
MANEX AUTOSECHANT SEPTIMUM 1000	Laboratoires Ceetal	Alcool éthylique Alcool isopropylique Polyhexaméthylène biguanide	(2 fois 3 ml) et 60 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
MANUGEL	Laboratoires ANIOS	Isopropanol Phénoxyéthanol	3 ml et 60 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
MANUGEL 85 et MANUGEL 85 NPC	Laboratoires ANIOS	Ethanol Phénoxyéthanol Aminométhylpropanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 40 % virucide 30 s à 90 %
MANUGUARD	Aseptix Technologies BV	Ethanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
MANUPURE	ELIS	Alcool isopropylique	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
MANURUB	Laboratoires Stéridine	Phénoxyéthanol n-propanol Isopropanol Ethanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %
MANURUB GEL	Laboratoires Stéridine	Phénoxyéthanol, Aminométhylpropanol Ethanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 80 %
MEDI PROP GEL	Groupe PROP	Ethanol Isopropanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 40 %
NOSOCOMIA GEL	Laboratoires Prodène Klint	Ethanol Isopropanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 50 % virucide 1 min à 100 %
PHYTOGEL SANITIZER	Huckert's International	Ethanol Isopropanol Propanol Huiles essentielles	(2 fois 3 ml) et 60 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 25 %
PROTEXPER 1145	DIPTER s.a.s	Alcool isopropylique	2 fois (3 ml et 30 s)	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
PURELL	GOJO France SARL	Ethanol isopropanol	3 ml et 15 s	<i>C.albicans</i> 15 s à 80 %
PURELL 85 GEL HYDRO-ALCOOLIQUE	GOJO France SARL	Ethanol Isopropanol	2 ml et 15 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 80 % virucide 1 min 30 à 80 %
PURELL VF 481	GOJO France SARL	Ethanol Isopropanol	2 ml et 15 s	<i>C.albicans</i> 15 s à 80 % virucide 1 min 30 à 80 %
PUROGERM GEL ANTISEPTIQUE	Société PURODOR	Ethanol Isopropanol	3 ml et 15 s	<i>C.albicans</i> 15 s à 80 %
SANITYS	HYGIENIC SYSTEM	Ethanol	2 fois (3 ml et 30 s)	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
SEPTIGEL	Laboratoires Prodène Klint	Isopropanol	2 fois (3 ml et 30 s)	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
SEPTIGEL +	Laboratoires Prodène Klint	Ethanol Isopropanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 50 % virucide 1 min à 100 %

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application recommandées*	Spécificités**
SEPTIGEL SP	Laboratoires Prodène Klint	Isopropanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %
SOFTALIND HAND SANITIZER	B. Braun Medical France SA	Ethanol Propanol	3 ml et 15 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 80 %
SOFTALIND VISCORUB	B. Braun Medical France SA	Ethanol Propanol	(2 fois 3 ml) et 30 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 80 %
SOFTA MAN ACUTE	B. Braun Medical France SA	Ethanol Propanol	3 ml et 15 s	<i>C.albicans</i> 15 s à 80 %
SOFT CARE DES E	JohnsonDiversey	Ethanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 80 %
SOFT CARE MED	JohnsonDiversey	Propanol Isopropanol	3 ml et 60 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 50 %
SPIRIGEL	ECOLAB-Division Healthcare	Ethanol	3 ml et 30 s	<i>C.albicans</i> 30 s à 80 %
STOKO PROGEL	Evonik Stockhausen GmbH	Ethanol Isopropanol	(2 fois 3 ml) et 30 s	<i>C.albicans</i> 1min à 60 %
STOKOSEPT GEL	Evonik Stockhausen GmbH	Ethanol Isopropanol	(2 fois 3 ml) et 30 s	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %

* Au regard des résultats de la norme NF EN 1500

** Spécificités données à titre indicatif. La SFHH incite les utilisateurs à être prudents pour déduire d'une activité validée *in vitro* une efficacité dans les conditions d'usage.

E4 : Produits pour la désinfection chirurgicale des mains par friction
Critères d'inclusion
■ Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NFT 72-170 ou 171 (spectre 4), en conditions de propreté.

Norme NF EN 12791 (T 72-503).

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*), temps de contact **5 minutes maximum**.

La concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « spécificités ».

L'activité virucide, testée selon la norme NF EN 14476 (T 72-185) n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « spécificités ».

■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.
Remarques

1. Le Comité de la Liste continue à prendre en compte les dossiers répondant aux exigences du pr EN 12054 réalisé avant son retrait par le CEN.

2. Les normes NF EN 1040 (T 72-152) et NFT 72-170 ou 171 ne sont pas exigées pour les produits conformes au pr EN 12054.

3. Le Comité de la Liste ne prend plus en compte les produits évalués selon le projet de norme pr EN 12791.

Attention ! L'inscription dans cette rubrique ne prend pas en compte la tolérance cutanée des produits. La SFHH invite les établissements de santé à réaliser des essais in situ afin d'évaluer la tolérance cutanée des produits et leur acceptabilité par les soignants.

Responsables de la rubrique :

Dr Raphaëlle GIRARD

Dr Agnès LASHERAS

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application*	Effet prolongé validé*	Spécificités**
ALCO ALOE GEL HYDRO-ALCOOLIQUE	Ansell sa	Ethanol Digluconate de chlorhexidine Phénoxyéthanol Chlorure de benzalkonium	3 fois 3 ml 3 min	NON	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
ALCO ALOE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE	Ansell sa	Ethanol Digluconate de chlorhexidine Phénoxyéthanol Chlorure de benzalkonium	3 fois 3 ml 3 min	OUI	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
ANIOSGEL 85 NPC	Laboratoires ANIOS	Ethanol	2 fois (3 ml et 45 s)	NON	<i>C.albicans</i> 30 s à 80 %
ANIOSRUB 85 NPC	Laboratoires ANIOS	Ethanol	2 fois (3 ml et 45 s)	NON	<i>C.albicans</i> 30 s à 60 %
ASSANIS PRO GEL	BLUE SKIN S.A.	Ethanol Isopropanol Ammonium quaternaire	3 fois 3 ml 3 min	NON	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %
BACCIDE 30 S	Cooper	Ethanol Isopropanol Phénoxyéthanol	3 fois 3 ml 3 min	NON	<i>C.albicans</i> 30 s à 60 %
BACTIMAINS GHA	ORAPI EUROPE Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Isopropanol	3 fois 3 ml 3 min	NON	<i>C.albicans</i> 30 s à 80 %
CLINO GEL DERMA +	MEDA Pharma	Ethanol Isopropanol	2 fois (4,5 ml 1,5 min)	NON	<i>C.albicans</i> 30 s à 40 % virucide 1 min à 100 %
DERMALKAN GEL	ALKAPHARM	Ethanol isopropanol	Quantité nécessaire pour 1 min	NON	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
DESDERMAN GEL	S & M France	Ethanol 2 - bi - phénol 2- propanol Polyvidone	2 fois 5 ml 3 min	NON	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %
DESDERMAN N	S & M France	Ethanol 2 - bi - phénol 2- propanol Polyvidone	2 fois 5 ml 1,5 min	NON	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %
ELUSEPT GEL HYDRO ALCOOLIQUE	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Alcool éthylique et isopropylique Digluconate de chlorhexidine	3 ml 3 min	NON	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 % virucide 1 min à 100 %
ELUSEPT SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE DESINFECTANTE	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Alcool éthylique et isopropylique Digluconate de chlorhexidine	Quantité nécessaire pour 3 min	NON	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %
HOPIRUB	B. Braun Medical France SA	Isopropanol Gluconate de chlorhexidine	9 à 12 ml 3 min	OUI	<i>C.albicans</i> 30 s à 4 %
HP DERM 7 GEL	Laboratoire SORIFA	Alcool isopropylique	3 fois 3 ml 3 min	NON	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application*	Effet prolongé validé*	Spécificités**
MANEX AUTOSÉCHANT SEPTIMUM 1000	Laboratoires Ceetal	Alcool éthylique Alcool isopropylique Polyhexaméthylène biguanide	3 ml et 1 min	OUI	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
MANUGEL 85 ET MANUGEL 85 NPC	Laboratoires ANIOS	Ethanol Phénoxyéthanol Aminométhylpropanol	2 fois 4,5 ml 3 min	OUI	<i>C.albicans</i> 30 s à 40 % virucide 30 s à 90 %
MANUPURE	ELIS	Alcool isopropylique	3 fois 3 ml 3 min	NON	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
MANURUB	Laboratoires Stéridine	Phénoxyéthanol n-propanol Isopropanol Ethanol	2 fois 4,5 ml 3 min	NON	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %
MANURUB GEL	Laboratoires Stéridine	Phénoxyéthanol Aminométhylpropanol Ethanol	2 fois 4,5 ml 3 min	NON	<i>C.albicans</i> 30 s à 80 %
MEDI PROP GEL	Groupe PROP	Isopropanol Ethanol	3 fois 3 ml 3 min	NON	<i>C.albicans</i> 30 s à 40 %
NOSOCOMIA GEL	Laboratoires Prodène Klint	Ethanol Isopropanol	3 fois 3 ml 3 min	NON	<i>C.albicans</i> 30 s à 40 % virucide 1 min à 100 %
PHYTOGEL SANITIZER	Huckert's International	Ethanol Isopropanol Propanol Huiles essentielles	3 fois 3 ml 3 min	NON	<i>C.albicans</i> 1 min 25%
PURELL 85	GOJO France SARL	Ethanol Isopropanol	3 ml répétés 3 min	OUI	<i>C.albicans</i> 15 s à 80 %
PURELL VF481	GOJO France SARL	Ethanol Isopropanol	3 ml 1 min	NON	<i>C.albicans</i> 30 s à 90 %
SEPTIGEL PLUS	Laboratoires Prodène Klint	Ethanol Isopropanol	3 fois 3 ml 3 min	NON	<i>C.albicans</i> 30 s à 50 % virucide 1 min à 100 %
SEPTIGEL SP	Laboratoires Prodène Klint	Isopropanol	3 fois 3 ml 3 min	NON	<i>C.albicans</i> 1min à 40 %
SOFTALIND HAND SANITIZER	B. Braun Medical France SA	Ethanol Propanol	Quantité nécessaire pour 1 min	NON	<i>C.albicans</i> 30 s. à 80 %
SOFTALIND VISCORUB	B. Braun Medical France SA	Ethanol Propanol	Quantité nécessaire pour 1 min 30	NON	<i>C.albicans</i> 30 s à 80 %
SOFTA MAN ACUTE	B. Braun Medical France SA	Ethanol Propanol	Quantité nécessaire pour 1 min 30	NON	<i>C.albicans</i> 15 s à 80 %
SOFT CARE MED	JohnsonDiversey	Propanol Isopropanol	3 ml répétés pour 3 min	OUI	<i>C.albicans</i> 1 min à 50 %
SOFT CARE DES E	JohnsonDiversey	Ethanol	3 ml répétés pour 1,5 min	NON	<i>C.albicans</i> 30 s à 80 %

* Au regard des résultats de la norme NF EN 12791.

** Spécificités données à titre indicatif. La SFHH incite les utilisateurs à être prudents pour déduire d'une activité validée *in vitro* une efficacité dans les conditions d'usage.

Validation des produits pour la désinfection chirurgicale des mains

Les produits retenus sur la liste 2009 sont tous validés, selon la norme NF EN 12791, pour un effet immédiat et un effet prolongé à 3 heures de par une activité équivalente à la méthode de référence (propanol à 60° : 3 ml répétés pour permettre 3 min de contact). Le tableau qui présente les produits indique dans la colonne « dose et durée d'application », la quantité et le temps de contact avec lesquels cette validation a été faite.

Pour les produits présentant, en plus, un effet prolongé à 3 heures significativement supérieur à celui de la référence, il est spécifié un OUI dans la colonne « effet prolongé validé » du tableau.

F : Lingettes pour le nettoyage et la désinfection des surfaces et mobilier
Critères d'inclusion pour le liquide d'imprégnation
■ Conformité aux normes

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*).

Norme NF EN 1276 (T 72-173), en conditions de saleté ou normes NFT 72-170 / NFT 72-171 (spectre 4), en conditions de saleté.

Pour les normes NF EN 1040, NF EN 1275 et NF EN 1276, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.

L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne «spécificités». Elle doit, dans ce cas, être testée selon la méthodologie des normes NF T 72-180 ou NF EN 14 476 (T 72-185). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NFT 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.

■ Pour les produits le revendiquant, le marquage CE (directive 93/42/CEE) est indiqué dans la colonne «spécificités».

■ Communication de la formule centésimale du liquide d'imprégnation sur un document daté et signé.

Attention ! L'inscription dans cette rubrique ne prend pas en compte l'efficacité **détergente** des produits, qui, à l'heure actuelle, n'est pas normalisée. Certains produits n'ont pas été retenus dans cette rubrique en raison d'une **activité désinfectante** moindre à la concentration préconisée par le fabricant, au regard des normes retenues pour l'inclusion. Ils peuvent cependant être jugés intéressants pour leur action nettoyante en fonction des objectifs que se fixe chaque établissement.

Responsables de la rubrique :

Dr Crespin ADJIDE

Dr Raoul BARON

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base du liquide d'imprégnation (Indications du fournisseur)	Spécificités	Présentation
BACOBAN WB LINGETTES	ROPIMEX France	Chlorure de benzalkonium Pyrrhion de sodium	Marquage CE	Boite 170 lingettes
BACTINYL LINGETTES DESINFECTANTES	ORAPI Europe Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammoniums quaternaires Peroxydes Ethanol	Marquage CE	Boite 120 lingettes
BACTINYL LINGETTES DESINFECTANTES INODORES	ORAPI Europe Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammoniums quaternaires Peroxydes Ethanol	Marquage CE	Boite 120 lingettes Seau 300 lingettes
BACTYNEA LINGETTES	ORAPI Europe Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammoniums quaternaires	Marquage CE	Boite 120 lingettes
CARÉLYS LINGETTES MÉDICALES	ARGOS HYGIENE	Ethanol Digluconate de chlorhexidine	Marquage CE	Boite 100 lingettes
CIDALKAN LINGETTES	ALKAPHARM	Ethanol Alkylamine Tensio-actifs amphotère	Marquage CE Virucide 15 min à 90 %	Boite 120 lingettes Seau 450 lingettes
ELUSEPT LINGETTES NETTOYANTES DESINFECTANTES INSTRUMENTS	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Ethanol Acide benzoïque Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boite 100 lingettes
ELUSEPT LINGETTES NETTOYANTES DESINFECTANTES SURFACES	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Ethanol Acide benzoïque Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boite 100 lingettes
INCIDES N	ECOLAB-Division Healthcare	Isopropanol Propanol	Marquage CE	Boite 90 lingettes
LINGET'ANIOS	Laboratoires ANIOS	Ethanol Digluconate de chlorhexidine	Marquage CE	Boite 120 lingettes
LINGETTES D51	Laboratoires Prodène Klint	Alcool Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boite 100 lingettes
LINGETTES DÉSINFECTANTES ASEPTONET	SARBEC	Ethanol Ammoniums quaternaires	Marquage CE	Boite 100 lingettes
LINGETTES NETTOYAGE ET DÉSINFECTION TOUTES SURFACES ATOUT VERT	SA SALVECO	Acide lactique Huiles essentielles		Boite 100 lingettes
LINGETTES NETTOYANTES DESINFECTANTES	Groupe PROP	Ethanol Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boite 150 lingettes
MELISEPTOL HBV LINGETTES	B. Braun Medical France SA	Propanol Chlorure de didecyl diméthylammonium	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 5 min à 10 %	Boite et recharge 100 lingettes
MIKROZID LINGETTES	S & M France	Ethanol Propanol	Marquage CE Virucide 30 min à 90 %	Boite 150 lingettes

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base du liquide d'imprégnation (Indications du fournisseur)	Spécificités	Présentation
PERA - LINGETTES	FRANKLAB	Peroxyde d'hydrogène Acide peracétique	Virucide 15 min à 90 %	Boîte 120 lingettes
PHAGOLINGETTES D120 ET D200	Laboratoire PHAGOGENE	Alcool Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boîtes 120 et 200 lingettes
PROTEXPER 6281 LINGETTES NETTOYANTES DÉSINFECTANTES À USAGE UNIQUE	DIPTER s.a.s	Ammoniums quaternaires Peroxydes Ethanol	Marquage CE	Boîte 120 lingettes
SANI-CLOTH ACTIVE	PDI EUROPE	Ammoniums quaternaires	Marquage CE Virucide 30 min à 4 %	Boîte et recharge 125 lingettes Boîte 200 lingettes Seau 225 lingettes
SUPER SANI CLOTH PLUS	PDI EUROPE	Ammoniums quaternaires Alcool	Marquage CE	Boîte 100 sachets individuels Boîte 125 lingettes Boîte 200 lingettes
ULTRASAN HEALTHCARE WIPE	Aseptix Technologies BV	Peroxyde d'hydrogène	Marquage CE	Boîte 100 lingettes
UMONIUM 38 MEDICAL TISSUES	Huckert's International	Isopropanol Tridecyl dimethyl ammonium	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 10 min à 1 % Virucidie 10 min à 2,5 %	Boîte 200 lingettes
WIP'ANIOS	Laboratoires ANIOS	Chlorure de didecyl diméthylammonium Biguanide isopropanol	Marquage CE	Sachet 50 lingettes

Règlement intérieur

Approuvé par le Conseil d'Administration du 12 juin 1996

Modifié par le Conseil d'Administration de la SFHH en dates du 29 avril 1998,
du 24 mars 1999, du 6 février 2004, du 4 mars 2005 et du 27 avril 2007

Article 1 :

Afin d'aider les responsables hospitaliers (CLIN, médecins, pharmaciens, directeurs des services économiques...) dans le choix des produits destinés à la désinfection (détergents-désinfectants et désinfectants), la Société Française d'Hygiène Hospitalière (SFHH) établit une liste de désinfectants répondant à des critères définis par elle. Cette Liste est dite « **Liste Positive Désinfectants** ».

Article 2 :

Le conseil d'administration de la SFHH nomme un « **Comité de la Liste** » chargé d'établir la Liste Positive Désinfectants. La constitution du Comité de la Liste se fait par **vote** lors d'un conseil d'administration après appel à candidature. Ce comité est en place pour une durée de **quatre ans**. Il est composé d'un minimum de **dix membres** dont trois au moins siègent au conseil d'administration et sont prorogés ou remplacés selon l'évolution de la composition du conseil d'administration. Le Comité de la Liste désigne son responsable parmi les membres du conseil d'administration de la SFHH. Le responsable informe ce conseil des travaux en cours; Il assure la diffusion des comptes rendus de réunions aux membres du comité et au président de la SFHH.

Article 3 :

Les désinfectants de la Liste sont classés en **rubriques** selon des **critères d'utilisation** de ces produits. Le comité en place définit le nombre de rubriques de la liste. La Liste est composée des rubriques suivantes :

- A : Produits détergents-désinfectants pour sols, surfaces et mobilier,
- B : Dispersats dirigés pour la désinfection des surfaces (sprays),
- C : Produits détergents-désinfectants pour la pré-désinfection des dispositifs médicaux,
- D : Produits désinfectants pour dispositifs médicaux thermosensibles,

- E : Produits désinfectants pour les mains,
 - F : Lingettes pour le nettoyage et la désinfection des surfaces et mobilier,
- À terme, la Liste sera complétée en incluant tout produit ou toute autre rubrique que le Comité jugera utile. Les différentes rubriques apparaissent en clair dans le document publié servant à la diffusion de la Liste.

Article 4 :

Pour chaque rubrique, le Comité de la Liste définit des critères d'inclusion des produits. Les critères retenus apparaissent en clair dans le document publié servant à la diffusion de la Liste. Pour figurer sur la Liste Positive Désinfectants de l'année « n » un produit doit être commercialisé depuis le 1^{er} octobre de l'année n-1.

Article 5 :

Pour chaque rubrique, la Liste publiée comprend les produits répondant aux exigences d'activités définies pour cette rubrique. Il s'agit bien d'une liste positive dans le sens où les produits doivent répondre à des critères prédéfinis pour y figurer. **Un même produit ne peut figurer que sur une seule rubrique de la Liste Positive. Un même produit ne peut revendiquer plusieurs domaines d'application.** La sélection des produits se fait à partir de l'analyse des dossiers techniques des produits fournis aux membres du comité par le fabricant.

Article 6 :

La Liste Positive est revue chaque année. Un calendrier prévisionnel est défini en même temps que les critères d'inclusion pour l'année. - Chaque année, les fabricants qui souhaitent voir figurer leur(s) produit(s) sur la liste doivent adresser aux responsables des rubriques concernées le dossier de chacun de ces produits.

Après analyse des dossiers, le comité soumet pour validation, à chaque fabricant, une fiche de référence pour chaque produit susceptible d'être inscrit sur la liste. La Liste est diffusée lors du congrès annuel de la SFHH. La Liste Positive est datée et porte le millésime de l'année de publication. La première Liste 1996 est parue en décembre 1996. Si aucune modification n'est apportée à la Liste (absence de nouveaux produits, absence de reformulation d'anciens produits), celle-ci est reconduite et diffusée avec le millésime de l'année de publication.

Article 7 :

Une démarche de vigilance des produits figurant dans la Liste est prévue. La SFHH se réserve le droit de retirer un produit de la Liste en cas de signalement par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé.

Article 8 :

La publication et la diffusion de la Liste sont à la charge de la SFHH par les moyens de presse qu'elle jugera nécessaires dans le respect des accords passés avec d'éventuels partenaires de la presse écrite et/ou audiovisuelle. La diffusion sera assurée de manière aussi large que possible en particulier lors des congrès de la société et sur le site Internet de la SFHH (www.sfhh.net).

Article 9 :

La SFHH, par l'intermédiaire du Comité de la Liste, définit, publie et diffuse la Liste Positive. Elle le fait suivant des règles et des modalités qu'elle juge nécessaires. La SFHH est souveraine dans les décisions prises.

Article 10 :

Le fonctionnement du Comité de la Liste est à la charge de la SFHH.

Comité de la Liste

Responsable du Comité : Docteur C. DUMARTIN

Docteur Crespin ADJIDÉ	Unité d'hygiène et épidémiologie hospitalière Centre Hospitalier Universitaire Place V. Pauchet 80054 AMIENS CEDEX 01	☎ 03 22 66 82 22 Fax 03 22 66 82 03 Mail crespin.adjide@chu-amiens.fr
Docteur Raoul BARON	Service d'Hygiène Hospitalière CHU Morvan 2 avenue Foch 29609 BREST Cedex	☎ 02.98.22.38.69 Fax 02.98.22.36.75 Mail raoul.baron@chu-brest.fr
Docteur Sylvie BOURZEIX de LAROUZIERE	Service d'Hygiène Hospitalière CHU Clermont-Ferrand Centre de Biologie Rue Montalembert 63001 CLERMONT-FERRAND	☎ 04.73.75.48.70 Fax 04.73.75.71 Mail sdelarouziere@chu-clermontferrand.fr
Docteur Lionel DUCRUET	CCLIN Sud Est Hôpital Henry Gabrielle, Villa Alice 20 route de Vourles 69230 SAINT-GENIS-LAVAL Cedex	☎ 04.78.86.49.23 Fax 04.78.86.49.48 Mail lionel.ducruet@chu-lyon.fr
Docteur Christophe GAUTIER	CCLIN Sud-Ouest Hôpital PELLEGRIN 33076 BORDEAUX Cedex	☎ 05.56.79.60.58 Fax 05.56.79.60.12 Mail christophe.gautier@chu-bordeaux.fr
Docteur Raphaëlle GIRARD	Unité d'hygiène et épidémiologie Centre Hospitalier Lyon Sud Pavillon 2 F 69495 PIERRE-BENITE Cedex	☎ 04.78.86.12.73 Fax 04.78.86.41.22 Mail raphaelle.girard@chu-lyon.fr
Docteur Marie-Louise GOETZ	Service d'Hygiène Hospitalière Hôpitaux Universitaires de Strasbourg 1 place de l'Hôpital - BP 426 67091 STRASBOURG Cedex	☎ 03.90.24.38.48 Fax 03.90.24.38.53 Mail ml.goetz@orange.fr
Docteur Agnès LASHERAS	Service d'Hygiène Hospitalière Hôpital Pellegrin 33076 BORDEAUX Cedex	☎ 05.56.79.55.53 Fax 05.56.79.49.97 Mail agnes.lasheras@chu-bordeaux.fr
Professeur Benoist LEJEUNE	Service d'Hygiène Hospitalière CHU Morvan 2 avenue Foch 29609 BREST Cedex	☎ 02.98.22.38.69 Fax 02.98.22.36.75 Mail benoist.lejeune@chu-brest.fr
Docteur Sophie TOURATIER	Service de Pharmacie et Toxicologie Hôpital Saint Louis 1 avenue Claude Vellefaux 75475 PARIS Cedex 10	☎ 01.42.49.90.56 Fax 01.42.49.45.97 Mail sophie.touratier@sls.aphp.fr
Docteur Delphine VERJAT-TRANNOY	CCLIN Paris-Nord 15, rue de l'École de Médecine, 75006 Paris	☎ 01 40 46 42 09 Fax 01 40 46 42 17 Mail delphine.verjat@bhdc.jussieu.fr
Professeur Jacques-Christian DARBORD Conseiller Scientifique	Laboratoire de Microbiologie Pharmacie Centrale des Hôpitaux 7 rue du Fer à Moulin 75221 PARIS Cedex 05	☎ 01.46.69.15.10 Fax 01.46.69.15.14 Mail darbord@univ-paris5.fr
Docteur Jean-Claude LABADIE Conseiller Scientifique	30 avenue de Pujade 33360 CENAC	☎ 05.56.20.07.79 Fax 05.27.22.42.02 Mail jeanclaude.labadie@crosaquitaine.org
Docteur Catherine DUMARTIN Secrétariat de la Liste Positive	CCLIN Sud-Ouest Hôpital Pellegrin 33076 BORDEAUX Cedex	☎ 05.56.79.60.58 Fax 05.56.79.60.12 Mail catherine.dumartin@chu-bordeaux.fr

Fabricants ou distributeurs

LABORATOIRES A.C.I. M. B. ROSSO <i>Département Biologie</i>	Lotissement Sibillot CD6 13480 CABRIES	☎ 04.42.94.92.53 Fax 04.42.94.12.68 Mail bernard.rosso@laboratoires-aci.com
Action Pin M. N. HUGUET <i>Responsable Recherche et Développement</i>	ZI de Cazalieu BP 30 40260 CASTETS des LANDES	☎ 05.58.55.07.00 Fax 05.58.55.07.07 Mail actionpin@action-pin.fr
ALKAPHARM Mme C. MONESTEL <i>Responsable Marketing et Communication</i>	Parc Biocitech 102 avenue Gaston Roussel 93230 ROMAINVILLE	☎ 01.4.50.59.80 Fax 01.48.30.54.31 Mail claire.monestel@alkapharm.fr
Laboratoires ANIOS M. J. CRIQUELION <i>Directeur Scientifique</i>	Pavé du Moulin 59260 LILLE-HELLEMMES	☎ 03.20.67.67.67 Fax 03.20.67.67.99 Mail j.criquelion@anios.com
Ansell sa M. M. BANACH <i>Pharmacien Chef de Gamme</i>	2 boulevard du Moulin à Vent BP 78395 95805 CERGY PONTOISE Cedex	☎ 01.34.24.52.57 Fax 01.30.30.21.38 Mail mbanach@eu.ansell.com
ARGOS HYGIENE Mme E. MAUBERRET <i>Chef Produits</i>	301 rue Denis Papin BP 149 38093 VILLEFONTAINE Cedex	☎ 04.37.06.28.00 Fax 04.37.06.28.30 Mail marketing@argos-hygiene.fr
Aseptix Technologies BV M. I. BOBBERT <i>Président Directeur Général</i>	Bredestraat 11 3632 AX LOENEN AAN DE VECHT The Netherlands	☎ +31.294.230.113 Fax +31.294.233.104 Mail ibobbert@aseptix.com
B. Braun Medical France SA M. D. GERBAUD <i>Pharmacien Responsable</i>	204 avenue du Maréchal Juin 92107 BOULOGNE-BILLANCOURT	☎ 01.41.10.53.75 Fax 01.41.31.37.57 Mail didier.gerbaud@bbraun.com
BIOXAL M. J.-B. MABILLE <i>Assistance Technique</i>	Route des Varennes ZI Sud – Secteur A 71103 chalon sur saone Cedex	☎ 03.85.92.30.00 Fax 03.85.92.30.12 Mail jean-benoit.mabille@airliquide.com
BLUE SKIN S.A M. L. AUDAY <i>Directeur Général</i>	22 rue du 4 septembre 75002 PARIS	☎ 01.42.66.56.82 Fax 01.42.66.54.61 Mail caroline.gazaignes@blue-skin.fr
Laboratoires Ceetal M. H. CALLET <i>Directeur Marketing</i>	BP 39 42001 SAINT-ETIENNE Cedex 1	☎ 04.77.49.46.70 Fax 04.77.49.46.71 Mail henri.callet@ceetal.fr
Laboratoire cellande SA M. R. JEZEQUEL <i>Président Directeur Général</i>	Le Nuzeret 71440 SAINT VINCENT EN BRESSE	☎ 03.85.76.54.66 Fax 03.85.76.57.09 Mail contact@cellande.fr
COOPER Mme L. FOURNIER <i>Chef de Produits</i>	Place Lucien Auvert 77020 MELUN	☎ 01.64.87.29.29 Fax lucie.fournier@gmail.com Mail
DACD M. R. DE PANNEMACKER <i>Manager Général</i>	Usine de recherche et de fabrication Parc d'activités Mathias - BP 9 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE	☎ 04.75.58.80.10 Fax 04.75.58.74.46 Mail contact@dacd.com
Deb Arma S.A.S Laboratoires NEODERMA Mme C. MERLIN <i>Responsable Marketing Technique</i>	25 avenue Ampère ZI Villemilan 91325 WISSOUS Cedex	☎ 01.64.47.64.47 Fax 01.64.47.64.50 Mail cmerlin@debarma.fr
DIPTER s.a.s M. F. TAPIERO <i>Directeur</i>	Parc d'activités Villemer Avenue Flore BP 823 - Le Thillay 95508 GONESSE Cedex	☎ 01.39.88.15.35 Fax 01.39.92.90.55 Mail f.tapiero@wanadoo.fr
Dr Weigert France SAS M. L. GAUTHERON <i>Responsable Développement des Ventes</i>	22 avenue des Nations Immeuble Le Raspail BP 88035 Villepinte 95932 ROISSY CDG Cedex	☎ 01.48.67.90.33 Fax 01.48.67.29.14 Mail luc.gautheron@drweigert.fr
ECOLAB-Division Healthcare M. A. KARAJ <i>Chef des Ventes</i>	8 rue Rouget de Lisle 92442 ISSY LES MOULINEAUX	☎ 06.88.24.49.36 Fax 01.40.93.94.59 Mail afrim.karaj@ecolab.com

ECOLAB SNC M. P. KLEIN <i>Responsable R & D</i>	8 rue Rouget de Lisle 92442 ISSY LES MOULINEAUX	☎ 01.40.93.93.94 Fax 01.40.93.94.98 Mail pascal.klein@ecolab.com
ELIS Mme M. CLEMENT <i>Chef de Produit Santé</i>	31 rue Voltaire BP 62 92803 PUTEAUX Cedex	☎ 01.41.25.44.92 Fax 01.41.38.08.74 Mail mcl@gie.elis.fr
Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE Mme L. DOLBOIS <i>Directeur Général</i>	3 rue Ariane Parc Technologique du Canal 31527 RAMONVILLE Cedex	☎ 05.61.73.74.00 Fax 05.61.73.74.01 Mail laurence.dolbois@pierre-fabre.com
Evonik Stockhausen GmbH M. J.-Ph. DUMAS <i>Manager France</i>	4 avenue du Parc 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	☎ 01.30.12.01.80 Fax 01.30.12.01.85 Mail
EYREIN INDUSTRIE Mme N. BAYRE <i>Responsable R & D</i>	ZI La Croix Saint Pierre 19800 EYREIN	☎ 05.55.27.65.27 Fax 05.55.27.66.08 Mail contact@eyrein-industrie.com
FRANKLAB Mme M. HASTARAN MOKUS <i>Responsable Laboratoire de Chimie</i>	3 avenue des Frênes 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	☎ 01.39.44.93.52 Fax 01.39.44.93.41 Mail maya@franklab.com
Laboratoires GILBERT M. J. DEGUETTE <i>Pharmacien Chef Produits Hospitaliers</i>	BP 90115 928 avenue du Général de Gaulle 14204 HEROUVILLE ST-CLAIR Cedex	☎ 02.31.47.15.15 Fax 02.31.43.95.00 Mail
GOJO France SARL M. B. DUVILLIER <i>France Manager</i>	90 rue de Paris 59045 LILLE Cedex	☎ 03.20.30.33.38 Fax 03.20.48.28.71 Mail info@gojo.fr
Groupe PROP Mme MARTIN <i>Coordinatrice QHSE</i>	6 square de l'Opéra Louis Jouvét 75009 PARIS	☎ 01.42.66.07.11 Fax 01.42.66.09.55 Mail gieprop@prop.fr
GROUPE RESO Mme S. TEIXEIRA <i>Assistante commerciale</i>	Centre Logistique de la Gare 19270 USSAC	☎ 05.55.74.79.41 Fax 05.55.74.79.46 Mail teixeira@groupe-reso.fr
Huckert's International M. E. HUCKERT <i>Administrateur</i>	Chaussée de Namur 60 1400 NIVELLES Belgique	☎ +32.67.89.41.00 Fax +32.67.84.37.67 Mail etienne.huckert@huckerts.net
SARL HYGIASEPT M. J. ROST <i>Directeur</i>	16 rue René Dodille 71100 SEVREY	☎ 03.85.92.92.20 Fax 03.85.92.92.56 Mail gestion@hygiasept.com
HYGIENIC SYSTEM Mme M. NEGREL <i>Gérante</i>	15 boulevard Notre Dame 13011 MARSEILLE	☎ 04.91.27.29.78 Fax 04.91.27.26.88 Mail sanitys@sanitys.com
I.PC sas Mme C. PONSARD <i>Chef de produits</i>	Bâtiment La Vigie 20 quai Malbert - CS 71821 29218 BREST Cedex 1	☎ 02.98.43.45.44 Fax 02.98.44.22.53 Mail cecile.ponsard@ipc-sa.com
Johnson Diversey Mme C. GAUTHIER <i>Responsable Hygiène</i>	9-11 avenue du Val de Fontenay 94133 Fontenay /s Bois	☎ 01.45.14.76.76 Fax 01.45.14.76.11 Mail christelle.gauthier@johnsondiversev.com
MEDA Pharma M. A. GILLET <i>Pharmacien</i>	25 boulevard de l'Amiral Bruix 75016 Paris	☎ 01.56.64.10.70 Fax 01.56.64.10.80 Mail alain.gillet@meda.fr
Laboratoires MEYSSOL – Groupe ORAPI M. O. CHARREAUX <i>Directeur</i>	Parc Industriel de la Plaine de l'Ain 5 allée des Cèdres 01150 SAINT VULBAS	☎ 04.74.40.20.62 Fax 04.74.40.20.01 Mail olivier.charreaux@orapi.com
ORAPI EUROPE Laboratoire GARCIN-BACTINYL Mme F. VROT <i>Responsable Qualité</i>	Parc Industriel de la Plaine de l'Ain 5 allée des Cèdres 01150 SAINT VULBAS	☎ 04.74.40.20.00 Fax 04.74.40.20.01 Mail f.vrot@chimiotecn.fr

PDI EUROPE Mme K. VAN HOOFF <i>Région Manager</i>	Aber Park - Aber Road Flint - CH6 5EX Royaume Uni	☎ +44.1352.736.716 Fax +44.1352.736.823 Mail karine.vanhoof@nice-pak.co.uk
Laboratoire PHAGOGENE M. O. COTTRON <i>Pharmacien</i>	BP 111 79103 THOUARS CEDEX	☎ 05.49.68.15.15 Fax 05.49.68.19.45 Mail o-cottron@labo-phagogene.fr
Laboratoires Prodène Klint Mme C. VIGNOT <i>Pharmacien</i>	8 rue Léon Jouhaux ZA Pariest - Croissy-Beaubourg 77435 MARNE LA VALLEE Cedex 2	☎ 01.64.67.69.23 Fax 01.64.67.06.72 Mail catherine.vignot@prodene-klint.com
Société PUODOR M. L. COROLER <i>Responsable de la communication scientifique et technique</i>	ZI route de Bourtheroulde BP 100 27670 BOSCO ROGER EN ROUMOIS	☎ 02.32.96.93.93 Fax 02.35.78.58.02 Mail loic.coroler@puodor.fr
LABORATOIRES ROCHEX Melle J. RIZZO <i>Ingénieur Chimiste</i>	3 avenue des Buchillons BP 263 74106 ANNEMASSE Cedex	☎ 04.50.37.49.54 Fax 04.50.87.21.10 Mail j.rizzo@laboratoires-rochex.fr
ROPIMEX FRANCE M. R. MOUREAU <i>Directeur Commercial</i>	9 rue de l'Usine 57600 FORBACH	☎ 03.87.85.58.62 Fax 03.87.87.62.69 Mail Info-fr@ropimex.com
S & M France M. C. SERVET <i>Directeur des Opérations</i>	10 rue Cognacq-Jay 75341 Cedex 07	☎ 01.44.11.00.81 Fax 01.44.11.02.41 Mail christophe.servet@airliquide.com
SA SALVECO M. S. AUBERGER <i>Directeur R & D</i>	Z.A Hellieule IV Avenue Pierre Mendès France 88100 SAINT DIE DES VOSGES	☎ 03.29.57.75.44 Fax 03.29.51.75.00 Mail welcome@salveco.fr
SARBEC Mme J. GUENEAU <i>Responsable des affaires réglementaires</i>	ZI rue du Vertuquet BP 64 59960 NEUVILLE ENFERRAIN	☎ 03.20.69.26.26 Fax 03.20.69.26.69 Mail
Shield Medicare – Division d'Ecolab Mme F. PREVOST <i>Marketing Export</i>	Cheyenne House – West Street Farnham Surrey GU9 7EQ Royaume-Uni	☎ 04.72.77.31.88 Fax 04.72.77.31.89 Mail fprevost@shieldmedicare.com
Société SICO Mme L. BUISSON	ZI Centr'Alp BP 16 38341 VOREPPE Cedex	☎ Fax 04.76.75.84.23 Mail lydiebuisson@sico.net
SNC JC ET JC EURORECHERCHES M. J.-C. ATTALI <i>Pharmacien Biologiste</i>	22 rue Montgrand 13006 MARSEILLE	☎ 04.91.54.29.92 Fax 04.91.55.67.42 Mail lamattali@wanadoo.fr
Laboratoire SORIFA Mme L. BRONNER <i>Pharmacien responsable</i>	Parc de la Vigie 6 rue Michael Faraday 67540 OSTWALD	☎ 03.88.22.26.38 Fax 03.88.32.13.11 Mail sorifa@homme-de-fer.com
Laboratoires Stéridine Mme I. PREVOST <i>Assistante Scientifique</i>	3330 rue de Lille 59262 SCINGHIN EN MELANTOIS	☎ 03.20.67.76.62 Fax 03.20.67.76.63 Mail
THX MEDICAL S.A.R.L M. J. THIOUX <i>Gérant</i>	125 impasse du Belvédère 69280 MARCY L'ETOILE	☎ 04.78.87.17.99 Fax 04.78.87.16.98 Mail info@thxmedical.com
TTM Environnement Santé Intergaz Services M. A. TERRAZ <i>Responsable Commercial</i>	38 avenue du Général de Gaulle 64000 PAU	☎ 05.59.30.30.17 Fax 05.59.30.30.28 Mail service.client@ttmes.com
VESISMIN CHEMICALS Mme A. M. LOZANO <i>Responsable Technique</i>	Gran Via Carlos III – 94 6 8o 4a 08028 BARCELONA Espagne	☎ +34.93.409.53.01 Fax +34.93.339.66.28 Mail amlozano@vesismin.com
WERNER & MERTZ Tana Professional M. F. BOURBON <i>Directeur R & D</i>	17 avenue des Champs Pierreux 92000 NANTERRE	☎ 01.41.47.35.71 Fax 01.41.47.35.98 Mail professionalfrance@werner-mertz.com
ZEP INDUSTRIES M. G. GIRARD <i>Direction Produits</i>	ZI du Poirier Rue Nouvelle 28210 NOGENT LE ROI	☎ 02.37.65.50.50 Fax 02.37.65.50.51 Mail



Liste positive désinfectants Juin 2009

Les coûts engendrés par la réalisation, l'édition et la diffusion de la Liste Positive Désinfectants sont intégralement supportés par la Société Française d'Hygiène Hospitalière.